

**Bureau du 11 juin 2001**

**Décision n° 2001-0021**

commune (s) : Vernaison

objet : **Acquisition d'un immeuble situé chemin des Garennes et appartenant à M. Goux**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction de l'action foncière -  
Service opérationnel - Subdivision sud

**Le Bureau,**

Vu le projet de décision du 1 juin 2001, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2001-0006 en date du 18 mai 2001, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine se propose d'acquérir, en vue de l'élargissement du chemin des Garennes à Vernaison, une parcelle de terrain de 482 mètres carrés dépendant de la propriété de monsieur Goux, située en bordure de cette voie.

Aux termes du compromis qui est présenté au Bureau, cette acquisition interviendrait au prix de 127 300 F admis par le service des domaines et comprenant une indemnité de dépréciation du surplus de la propriété de 55 000 F, étant précisé que la Communauté urbaine ferait procéder à l'exécution de divers travaux rendus indispensables par le recouplement de la propriété en cause, notamment la reconstruction d'une clôture au nouvel alignement.

Le coût de ces travaux est évalué à environ 250 000F ;

Vu ledit compromis ;

Vu la délibération du Conseil n° 2001-0006 en date du 18 mai 2001 ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le compromis.

**2° - Autorise** monsieur le président à le signer ainsi que l'acte authentique à intervenir.

**3° - La dépense** résultant de l'acquisition et des frais liés à celle-ci évalués à environ 6 800 F sera prélevée sur les crédits à inscrire au budget de la Communauté urbaine - exercice 2002 - compte 211 200 - fonction 822 - opération 0499 et celle résultant des travaux sera prélevée au compte 231 510 - fonction 822.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,